



Jeune Sapeur-Pompier

LES CONDITIONS

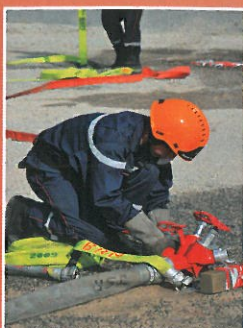
- Etre âgé de 13 ans à la date de la rentrée
- autorisation parentale
- certificat médical annuel d'aptitude physique délivré par un médecin sapeur-pompier + certificat de vaccination anti-tétanique en cours de validité + vaccination hépatite B obligatoire

Le but de cette section :

- Former les jeunes au métier de sapeur-pompier afin de promouvoir le recrutement de sapeur-pompier
- Développer l'esprit civique, le sens du dévouement et le travail en équipe
- Apprendre les gestes qui sauvent et s'initier aux techniques de lutte contre l'incendie
- Préparer et obtenir le diplôme du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers
- Pratiquer des activités sportives

LES ECOLES

Haute-Ubaye
Digne les Bains
Forcalquier
Manosque
Oraison
Haut Verdon
Bas Verdon
Durance Bléone
Sisteron
Seyne les Alpes



Contact

**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
des Alpes de Haute-Provence**

Les Naves Sud - RN
04100 MANOSQUE

04.92.30.89.15 (après midi) ou unionsp04@yahoo.fr



sapeur- pompier volontaire

LES CONDITIONS

- Etre âgé de 16 à 59 ans au plus
- autorisation parentale pour les mineurs
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité,
- se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- être déclaré apte médicalement et physiquement par un médecin sapeur-pompier + certificat de vaccination anti-tétanique en cours de validité + hépatite B
- réussir les épreuves de recrutement (sport + entretien avec un jury)

Qualités

Esprit d'équipe, dynamique,
Bonne condition physique et gout de l'effort
Disponibilité
Volonté de servir
Sens de la discipline

Afin de concilier l'activité de sapeur-pompier et la vie professionnelle, possibilité de signer une convention de disponibilité entre l'employeur de sapeur-pompier volontaire et le SDIS

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
Service du personnel et développement du volontariat**

95 Avenue Henri Jaubert - 04000 DIGNE LES BAINS
04.92.30.89.43 - Fax : 04.92.30.89.09 ou srh@sdis04.fr

ou le centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile



sapeur-pompier professionnel

LES CONDITIONS

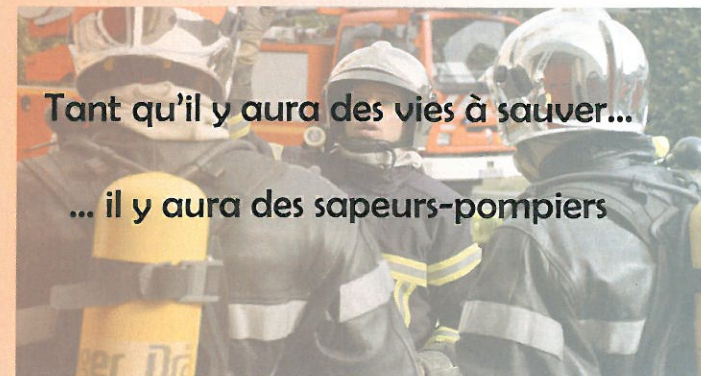
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus
- Posséder la nationalité française
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Mesurer 1,60 m (tolérance 3 cm)
- se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- être déclaré apte médicalement et physiquement par un médecin sapeur-pompier + certificat de vaccination anti-tétanique en cours de validité + hépatite B
- réussir les épreuves de recrutement (sport + entretien avec un jury)

Concours externes :

Homme du rang : Etre titulaire d'un diplôme de niveau V (BEPC, brevet des collèges, diplôme national du brevet)

Officier : Lieutenant 1ère classe : Niveau BAC + 2
Capitaine : Niveau BAC + 3

Pour plus d'infos, consulter le site du Ministère de l'Intérieur
www.interieur.gouv.fr > Le ministère > La Sécurité civile



Tant qu'il y aura des vies à sauver...

... il y aura des sapeurs-pompiers